



SME CRS 1 : Big brother is **watching** you...

Mais que se passe-t-il à la SME CRS 1 ?

Qu'on fait nos collègues motocyclistes pour mériter un tel traitement ?

Nous ne le savons pas, nul ne le sait, excepté peut-être ceux qui ont demandé un contrôle systématique des entrées/sorties de nos motards...

Les notes édictées par la direction zonale Paris, visant à la surveillance rapprochée de nos collègues, nous semblent surtout jeter l'opprobre sur la totalité du service, ce qui est inacceptable.

Celles-ci, outre l'inutile surplus de travail donné au postes de police des CRS 1 et 61, générant une ambiance de suspicion délétère, ne sont pas de nature à favoriser une volonté d'emploi efficace au service de nos concitoyens.

Pour finir , UNITE SGP POLICE - FO s'interroge sur le caractère légal de cette surveillance tout azimut...



UNITE SGP POLICE - FO
demande le **retrait immédiat de**
ces notes de service.

Le bureau zonal CRS Paris

Un seul intérêt, l'intérêt commun !





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DES COMPAGNIES
RÉPUBLICAINES DE SÉCURITÉ

DIRECTION ZONALE DES CRS PARIS

ÉTAT-MAJOR

Affaire suivie par :
☎ :

Réf :

VELIZY, le 30 juillet 2014

Le Contrôleur Général
Directeur Zonal des C.R.S. Paris
VELIZY

A

Monsieur le Commandant
De la CRS 61 – VELIZY- VILLACOUBLAY

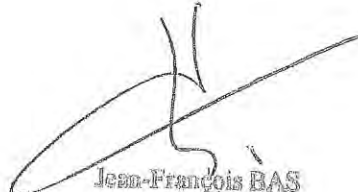
O B J E T : Enregistrement des mouvements des motocyclistes de la SME-CRS 01
P. jointe : Un tableau

A compter du lundi 4 août 2014, le chef du poste de police fera renseigner par le planton le tableau joint en annexe. Il sert à enregistrer tous les mouvements (entrées et sorties) des motocyclistes de la SME – CRS 01.

Un tableau sera établi quotidiennement et archivé au poste dans un classeur prévu à cet effet. Les tableaux renseignés seront ensuite transmis chaque fin de mois à la CRS 01.

Ce dispositif ne remplace pas la main-courante, disponible au poste et dédiée aux effectifs de la CRS 01, qui continuera à être utilement renseignée.

Vous prendrez les dispositions pour mettre en œuvre mes instructions et me rendrez compte des éventuelles difficultés rencontrées.



Jean-François BAS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DES COMPAGNIES
REPUBLICAINES DE SÉCURITÉ

DIRECTION ZONALE DES CRS PARIS

ÉTAT-MAJOR

Affaire suivie par :
☎ :

Réf :

VELIZY, le 30 juillet 2014

Le Contrôleur Général
Directeur Zonal des C.R.S. Paris
VELIZY

A

Monsieur le Commandant
De la CRS 01

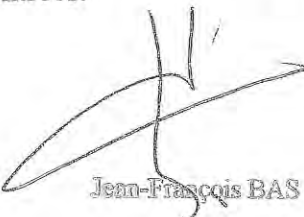
O B J E T : Enregistrement des mouvements des motocyclistes de la SME-CRS 01
P. jointe : Un tableau

A compter du lundi 4 août 2014, le planton du poste de police de la CRS 61 renseignera le tableau joint afin d'enregistrer les différents mouvements (entrées et sorties) des motocyclistes de la SME.

Ces tableaux quotidiens seront archivés au poste dans un classeur dédié et transmis chaque fin de mois à votre unité.

Ce dispositif ne remplace pas la main-courante, disponible au poste et dédiée aux effectifs de la CRS 01, qui continuera à être utilement renseignée. Par ailleurs, vous veillerez à actualiser les immatriculations des véhicules sur le tableau en question.

Des instructions ont été données en ce sens au commandant de la CRS 61. Vous me rendrez compte des éventuelles difficultés rencontrées.



Jean-François BAS